



Ville de
Kingersheim

218/2026

Arrêté provisoire portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 27 mai 2026

Vu Les articles L 2212-1, L 2213-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,

Vu la demande effectuée le 14 mai 2026 par Madame BENNACER Sandra , domiciliée
, rue de la Lauch à Kingersheim.

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la fête des voisins de la rue de la Lauch, le samedi 27 juin 2026, organisée par Madame BENNACER Sandra domiciliée, rue de la Lauch à Kingersheim, il y a lieu de réglementer la circulation dans ladite rue.

ARRETE

Article 1 – La rue de la Lauch sera fermée à la circulation de tous véhicules, le samedi 27 juin 2026 de 17h00 à 00h00.

Article 2 – Madame BENNACER Sandra est chargée de la mise en place des barrières et de la pose de la signalisation adéquate.

Article 3 – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent Richa

